



Assemblée générale

Distr. limitée
6 février 2015
Français
Original: anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Sous-Comité scientifique et technique
Cinquante-deuxième session
Vienne, 2-13 février 2015

Projet de rapport

II. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

1. Conformément à la résolution 69/85 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 4 de l'ordre du jour, "Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales".
2. À la 826^e séance, le Spécialiste des applications des techniques spatiales a donné un aperçu des activités entreprises et prévues dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.
3. Les représentants de l'Allemagne, de l'Arabie saoudite, du Canada, de la Chine, de la Colombie, de Cuba, des États-Unis, du Japon, de la République de Corée et du Venezuela (République bolivarienne du) ont fait des déclarations au titre du point 4. Une déclaration au titre de ce point a aussi été faite par le représentant du Chili au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Au cours du débat général, des déclarations relatives à ce point ont également été faites par l'observateur de l'Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique (APSCO).
4. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes:
 - a) "Constellation BRITE – deux ans en orbite", par les représentants de l'Autriche;
 - b) "SpaceTech – Programme d'études avancées du niveau du master sur les systèmes spatiaux et l'ingénierie d'affaires à l'Université de technologie de Graz", par le représentant de l'Autriche;



- c) “Rapport du nouveau Centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales pour l’Asie et le Pacifique”, par le représentant de la Chine;
- d) “DropTES, programme de bourses de l’Initiative sur la présence humaine dans l’espace – rapport sur le premier cycle”, par les représentants de l’Allemagne;
- e) “Présentation de l’organisation UNISEC-Global”, par la représentante du Japon;
- f) “Colloque ONU/Mexique sur les sciences spatiales fondamentales: Rendre les technologies spatiales accessibles et abordables – L’expérience mexicaine”, par le représentant du Mexique.

A. Activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

5. Le Sous-Comité était saisi du rapport du Spécialiste des applications des techniques spatiales, qui définit le mandat et l’orientation du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales (voir A/AC.105/1085, par. 2 à 11). Il a noté que les activités du Programme pour 2014 avaient été menées à bien de manière satisfaisante et s’est félicité du travail accompli par le Bureau dans le cadre du Programme.
6. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que des contributions volontaires (en espèces et en nature) avaient été fournies par plusieurs États Membres et organisations pour 2014 (voir A/AC.105/1085, par. 53).
7. Le Sous-Comité a noté que les thèmes prioritaires du Programme étaient la surveillance de l’environnement, la gestion des ressources naturelles, les communications par satellite pour les applications de téléenseignement et de télé médecine, la réduction des risques de catastrophe, l’utilisation des systèmes mondiaux de navigation par satellite, l’Initiative sur les sciences spatiales fondamentales, le droit spatial, le changement climatique et l’Initiative sur les technologies spatiales fondamentales.
8. Le Sous-Comité a noté qu’un nouveau thème prioritaire serait ajouté au Programme en 2015, à savoir la surveillance et la protection de la biodiversité et des écosystèmes.
9. Le Sous-Comité a pris note des informations fournies par la Directrice du Bureau des affaires spatiales et le Spécialiste des applications des techniques spatiales en ce qui concerne le niveau des ressources et notamment l’impact sur le Programme de la réduction des ressources humaines du Bureau. Il a noté que des ressources humaines supplémentaires étaient nécessaires pour mettre pleinement en œuvre les différentes activités prévues au Programme, faute de quoi le Bureau ne serait pas en mesure de répondre aux demandes croissantes des États Membres dans le contexte des objectifs de développement durable et du programme de développement pour l’après-2015.
10. Quelques délégations se sont dites préoccupées par le fait que les ressources du Bureau, en particulier ses ressources humaines, étaient insuffisantes pour qu’il puisse continuer de s’acquitter pleinement de son mandat.

1. Année 2014

Réunions, séminaires, colloques, stages de formation et ateliers

11. Le Sous-Comité avait recommandé le programme ci-après de réunions, séminaires, colloques, stages de formation et ateliers pour 2014.

a) Réunion d'experts de l'ONU sur les avantages de la Station spatiale internationale pour la santé, tenue à Vienne les 19 et 20 février;

b) Conférence internationale ONU/Maroc sur l'utilisation des techniques spatiales pour la gestion de l'eau, tenue à Rabat du 1^{er} au 4 avril;

c) Colloque ONU/Autriche sur les sciences spatiales et l'ONU, tenu à Graz (Autriche) du 22 au 24 septembre;

d) Atelier ONU/Fédération internationale d'aéronautique sur les avantages socioéconomiques des technologies spatiales, tenu à Toronto (Canada) du 26 au 28 septembre;

e) Colloque ONU/Mexique sur les technologies spatiales fondamentales, tenu à Ensenada (Mexique) du 20 au 23 octobre;

f) Atelier ONU/Chine/Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique sur le droit spatial, tenu à Beijing du 17 au 20 novembre;

g) Atelier ONU/Centre international de physique théorique Abdus Salam sur l'utilisation des systèmes mondiaux de navigation par satellite pour des applications scientifiques, tenu à Trieste (Italie) du 1^{er} au 5 décembre.

Bourses de longue durée pour une formation approfondie

12. Le Sous-Comité a remercié le Gouvernement et le Ministère de l'industrie italiens d'avoir, par l'intermédiaire du Politecnico di Torino et de l'Istituto Superiore Mario Boella, et en collaboration avec l'Istituto Elettrotecnico Nazionale Galileo Ferraris, fourni des bourses pour le 10^e cours de maître sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite (GNSS) et leurs applications, qui s'était achevé en septembre, et pour le 11^e cours, qui avait débuté en octobre 2014.

13. Le Sous-Comité a remercié le Gouvernement japonais d'avoir poursuivi le programme ONU/Japon de bourses d'études de longue durée sur la technologie des nanosatellites en coopération avec l'Institut de technologie de Kyushu.

14. Le Sous-Comité a remercié le Gouvernement allemand, qui, en collaboration avec le Centre de technologie spatiale appliquée et de microgravité de l'Université de Brême et l'Agence aérospatiale allemande (DLR), a mené à bien le premier cycle de la série d'expériences en tour d'impesanteur.

2. Année 2015

Réunions, séminaires, colloques, stages de formation et ateliers

15. Le Sous-Comité a recommandé d'approuver le programme ci-après de réunions, séminaires, colloques, stages de formation et ateliers pour 2015:

- a) Atelier ONU/Japon sur la météorologie spatiale: Science et produits de données des instruments de l'Initiative internationale sur la météorologie spatiale, devant se tenir à Fukuoka (Japon) du 2 au 6 mars;
- b) Atelier ONU/Fédération de Russie sur les applications des systèmes mondiaux de navigation par satellite, devant se tenir à Krasnoïarsk (Fédération de Russie) du 18 au 22 mai;
- c) Colloque ONU/Autriche sur les applications intégrées des techniques spatiales pour l'étude du changement climatique, devant se tenir à Graz (Autriche) du 14 au 17 septembre;
- d) Atelier ONU/République islamique d'Iran sur l'exploitation des techniques spatiales pour la surveillance des tempêtes de poussière et des sécheresses dans la région du Moyen-Orient, devant se tenir à Téhéran du 26 au 30 septembre;
- e) Colloque ONU/Afrique du Sud sur les technologies spatiales fondamentales, devant se tenir au Cap (Afrique du Sud) en septembre;
- f) Atelier ONU/Fédération internationale d'astronautique sur les techniques spatiales au service du progrès socioéconomique, devant se tenir à Jérusalem (Israël) du 9 au 11 octobre;
- g) Atelier ONU/Costa Rica sur la présence humaine dans l'espace, devant se tenir à San José du 9 au 13 novembre;
- h) Forum de haut niveau ONU/Émirats arabes unis: l'espace comme moteur de développement socioéconomique durable, devant se tenir à Doubaï (Émirats arabes unis) du 15 au 17 novembre;
- i) Atelier ONU/Kenya sur les technologies spatiales et leurs applications pour la gestion de la vie sauvage et la protection de la diversité biologique, devant se tenir au Kenya en novembre;
- j) Réunion internationale de l'ONU sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite, devant se tenir à Vienne du 14 au 18 décembre.

B. Coopération régionale et interrégionale

16. Le Sous-Comité a noté que le calendrier des stages postuniversitaires d'une durée de neuf mois qui étaient proposés pour la période 2012-2014 par les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU figurait à l'annexe du rapport du Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/1085, annexe III).

17. Le Sous-Comité a pris note de l'inauguration du nouveau centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales en Asie et dans le Pacifique, situé à l'Université Beihang à Beijing. Il a également noté l'engagement du Gouvernement chinois de soutenir les travaux du centre.

18. Le Sous-Comité a rappelé que, dans sa résolution 68/75, l'Assemblée générale avait souligné que la coopération régionale et interrégionale dans le domaine des activités spatiales était essentielle pour aider les États à développer leurs capacités

spatiales et contribuer à la réalisation des objectifs arrêtés dans la Déclaration du Millénaire, et avait noté, à cet égard, combien il importait que les femmes soient présentes sur un pied d'égalité avec les hommes dans tous les secteurs de la science et de la technologie.

19. Le Sous-Comité a noté que la vingt et unième session du Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales (APRSAF) s'était tenue à Tokyo du 2 au 5 décembre 2014, sur le thème "Passer à l'étape suivante: proposer des idées et des solutions innovantes". La vingt-deuxième session du Forum se tiendra à Bali (Indonésie) en 2015.

20. Le Sous-Comité a également noté que la huitième réunion du Conseil de l'Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique (APSCO) s'était tenue au Pakistan les 24 et 25 septembre 2014 et que l'état d'avancement des projets de l'APSCO y avait été examiné.

21. Le Sous-Comité a noté que le secrétariat temporaire de la sixième Conférence de l'espace pour les Amériques poursuivait l'application de la Déclaration de Pachuca, adoptée par la sixième Conférence, tenue à Pachuca (Mexique) du 15 au 19 novembre 2010.

22. Le Sous-Comité a été informé des contributions en espèces reçues des donateurs ces dernières années et a engagé les États membres à continuer d'aider la communauté internationale à réaliser les objectifs en matière de renforcement des capacités dans le domaine des sciences et techniques spatiales.

X. Utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace

23. Conformément à la résolution 69/85 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 12 de l'ordre du jour, "Utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace".

24. Les représentants de la Chine, des États-Unis et du Venezuela (République bolivarienne du), ainsi que le représentant du Chili, au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, ont fait des déclarations au titre du point 12. Au cours du débat général, des déclarations relatives à ce point ont également été faites par des représentants d'autres États membres.

25. Le Sous-Comité a encouragé les États et les organisations internationales intergouvernementales à commencer ou à poursuivre l'application du Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace (A/AC.105/934).

26. Il a été dit que le Cadre de sûreté faciliterait la réalisation de missions faisant appel à des sources d'énergie nucléaire sur une base bilatérale et multilatérale par les États et les organisations internationales intergouvernementales. La délégation qui a exprimé cet avis a en outre estimé que la mise en œuvre généralisée du Cadre de sûreté donnerait à la communauté mondiale l'assurance que les engins utilisant des sources d'énergie nucléaire étaient développés, lancés et exploités de façon sûre.

27. L'avis a été exprimé que le Cadre de sûreté n'était pas adapté, dans sa forme actuelle, pour résoudre les problèmes posés par l'utilisation de sources d'énergie

nucléaire dans l'espace et que la prolifération des sources d'énergie nucléaire dans l'espace, y compris en orbite terrestre, ne devrait pas être autorisée étant donné que les effets de leur utilisation sur l'être humain et l'environnement n'avaient pas été étudiés et qu'il n'existait pas de cadre précis établissant les responsabilités et instaurant les outils techniques et juridiques qui permettraient de gérer efficacement les situations de crise susceptibles de survenir comme suite à des pratiques inappropriées.

28. L'avis a été exprimé que le Cadre de sûreté offrait une base d'orientation complète et adéquate aux États membres et aux organisations spatiales internationales intergouvernementales pour développer et exploiter de façon sûre leurs propres applications spatiales des sources d'énergie nucléaire. La délégation qui a exprimé ce point de vue a également estimé que l'adhésion au Cadre de sûreté et aux Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace offrait un degré d'assurance élevé quant à la sûreté des missions spatiales faisant appel à de telles sources.

29. Quelques délégations ont exprimé l'avis que les gouvernements assumaient la responsabilité internationale des activités nationales impliquant l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace menées par des organisations gouvernementales ou non gouvernementales, et que cette question intéressait l'humanité tout entière.

30. L'avis a été exprimé qu'il faudrait renforcer la coordination et les échanges entre le Sous-Comité scientifique et technique et le Sous-Comité juridique, afin d'élaborer des instruments juridiques contraignants qui établissent la responsabilité des États concernant l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace et de rechercher les moyens d'optimiser ou de remplacer l'utilisation de l'énergie nucléaire pour les activités spatiales.

31. L'avis a été exprimé que l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace devrait être aussi limitée que possible et que si de telles sources étaient nécessaires pour certaines missions interplanétaires, rien ne justifiait leur utilisation en orbite terrestre, compte tenu du fait que l'on y disposait d'autres sources d'énergie bien plus sûres dont l'efficacité avait été démontrée.

32. Quelques délégations ont dit qu'il fallait examiner de plus près la question de l'utilisation de sources d'énergie nucléaire en orbite terrestre afin de traiter le risque de collision avec des engins équipés de telles sources, ainsi que de rentrée accidentelle de tels engins dans l'atmosphère terrestre. Ces délégations étaient d'avis que cette question devrait se voir accorder une attention accrue dans le cadre de stratégies adéquates, d'une planification à long terme, de règlements et de la promotion de normes contraignantes, ainsi que du Cadre de sûreté.

33. L'avis a été exprimé que les États utilisant des sources d'énergie nucléaire dans l'espace devraient être encouragés à exposer, dans des présentations techniques faites devant le Sous-Comité, leurs expériences et leurs meilleures pratiques en matière de sûreté des utilisations des sources d'énergie nucléaire dans l'espace, car ils attesteraient ainsi l'importance qu'ils attachaient à la sûreté.

34. Le point de vue a été exprimé que les objectifs du plan de travail pluriannuel du Groupe de travail devraient être conformes au droit international, à la Charte des Nations Unies et aux traités et principes des Nations Unies relatifs à l'espace

extra-atmosphérique, en particulier au Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes.

35. L'avis a été exprimé que tous les États membres devraient participer à la prise des décisions et à l'identification des questions et des problèmes liés aux applications des sources d'énergie nucléaire et au Cadre de sûreté, ce qui garantirait le succès de la mise en œuvre du plan de travail du Groupe. La délégation qui a exprimé ce point de vue a également estimé que toutes les décisions du Groupe de travail devraient être expressément soumises à l'accord du Sous-Comité.

36. Conformément à la résolution 69/85 de l'Assemblée générale, le Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace a été convoqué de nouveau sous la présidence de Sam A. Harbison (Royaume-Uni). Le Groupe de travail a tenu [...] séances.

37. À sa [...] séance, le [...] février, le Sous-Comité a approuvé le rapport du Groupe de travail.
